

COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLEMY LE PLAIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

13-05-2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 13 mai 2022 à dix-neuf heures, dans la Salle du Conseil de Saint-Barthélemy le Plain, sous la présidence de M.DARD Thierry, Maire.

Membres présents : BUFFIERE Didier - COISSIEUX Gilles - DESSEMOND Raphaël -- NESME Christopher - ROCHE Eric - DARD Thierry - VERON Cédric - REILLE Adélaïde - DESPESE Arnaud- CHAPELLE Coralie - BERTHIER Thomas - GUILHOT Jorris - GERVY Adrian - BUFFAT Serge

Excusés : GRANGIER Claire (procuration DARD Thierry) (a rejoint la séance après les délibérations)

Absents :

Secrétaire de séance : CHAPELLE Coralie

1. Rapport de la CLECT relatif aux charges transférées pour la prise de compétence enseignement musical et équipements sportifs

Le Conseil Municipal a été destinataire du rapport de la CLECT relatif au transfert de charges liées à la prise de compétence « enseignement musical » et des équipements sportifs. Le Maire précise que ce rapport doit être ratifié par les Conseils des communes membres.

En ce qui concerne la commune, le montant sera le même que celui versé habituellement au Syndicat Ardèche Musique et Danse. Cette somme viendra en déduction de l'attribution de compensation versée par l'Agglo.

Le Conseil s'interroge sur les restitutions de charges aux communes qui vont reprendre leurs équipements sportifs, et sur la nécessité d'accompagner cette restitution de compensations financières.

Le Conseil délibère, 9 conseillers s'abstiennent. Le vote se décompose comme suit : 1 voix contre, 5 pour. La majorité des voix n'étant pas atteinte, le rapport de la CLECT n'est pas validé.

2. Instauration IHTS

Le Maire propose au Conseil d'instaurer l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) afin de pouvoir payer certaines heures supplémentaires effectuées par la secrétaire de Mairie. Il est établi que les heures supplémentaires feront l'objet d'une récupération ou d'une compensation financière. Les heures supplémentaires réglées ne pourront pas dépasser 25 heures par mois, et bénéficieront de l'exonération d'impôts et de cotisations sociales en vigueur.

Le Conseil instaure l'IHTS à l'unanimité.

3. Approbation des lignes directrices de gestion

La secrétaire de Mairie présente au Conseil le document Lignes Directrices de Gestion qui est un document obligatoire afin de planifier la stratégie des ressources humaines de la commune. Ce document a été envoyé pour validation au Comité Technique du Centre de gestion, et a reçu un avis favorable en date du 5 novembre 2021. Il doit maintenant être validé par le Conseil Municipal pour mise en application. Sa durée de validité est de 6 ans.

Le Conseil Municipal valide les Lignes Directrices de Gestion de la commune et autorise le Maire à les mettre en application.

4. Validation du devis SDE pour le passage en LED des éclairages publics du village

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis du SDE pour le passage aux LED des équipements d'éclairage public dans le village. Il indique que certains mâts seront également remplacés pour s'harmoniser avec ceux du parvis de l'Eglise. L'objectif étant de limiter la hausse du coût de l'électricité.

La part restant à charge de la commune s'élève à 27667.18€

Le Conseil valide le devis à l'unanimité, les crédits étaient déjà prévus au budget 2022.

5. Questions diverses

- La secrétaire indique que le Plan Communal de Sauvegarde de la commune doit être mis à jour cette année (il date de 2011). Il s'agit du document recensant les procédures à suivre en cas de risques naturels ou technologiques. Elle a commencé à bâtir la trame et la transmettra au groupe de travail qui sera chargé de le compléter, avant sa remise au propre et sa transmission en Sous-Préfecture.
- Le planning des élections est établi pour les Législatives des 12 et 19 juin prochains. Il est rappelé que cette fois le scrutin se termine à 18h.
- Une réunion préparatoire avant la réfection de voirie de la Route de Buffière a eu lieu mardi 10. L'entreprise a fait une demande d'arrêté de circulation, la route étant amenée à être fermée temporairement et par tronçons, du 23 mai au 8 juillet. Les déviations se feront par les chemins de Saint-Romain, Maisonneuve et Pompey. Le Conseil demande qu'une communication soit faite auprès des habitants par la liste de diffusion et un flyer distribué en boîte aux lettres.
- Une marche de la résistance passera par Saint-Barthélemy le Plain le 25 mai en partant du Crestet. Le principe et le parcours de cette marche peut être suivi sur Facebook.
- Le débroussaillage des voies communales, et notamment la route de Buffière, est prévu avant le début des travaux.
- En ce qui concerne la révision du PLU, les derniers avis des Personnes Publiques Associées devraient arriver ces prochains jours. Une synthèse sera ensuite effectuée par l'urbaniste avant suite à donner. Il faudra également écrire au Tribunal Administratif pour nomination d'un commissaire enquêteur.
- Une réunion publique pour la fibre aura lieu en présence des opérateurs et des communes voisines de Boucieu-le-Roi, Gilhoc-sur-Ormèze et de Colombier le Jeune le 8 juin à 18h à la Salle Polyvalente.
- Un rendez-vous est prévu à l'école le 24 mai, le Maire propose à la commission affaires scolaires de l'accompagner.
- En ce qui concerne l'épicerie, la gestionnaire sollicite la prise en charge de la chambre froide par la Commune. Le Maire va demander des devis. En ce qui concerne le bail, elle juge le modèle utilisé jusqu'alors trop complexe. La Mairie se rapprochera d'une commune voisine pour obtenir un modèle et se baser dessus, ne souhaitant pas engager de frais sur cette question. Le Maire prendra contact avec l'architecte pour savoir si le dossier fibre a été prévu et rempli par le cabinet DMN, en charge des réseaux. De même, il verra ce qu'il est possible de convenir en ce qui concerne les pénalités de retard que l'entreprise SAVEL refuse d'honorer.
- Lors du prochain Conseil, il faudra prévoir à l'ordre du jour la proposition de mutualisation de la part du syndicat SERENA quant à la réalisation du Schéma Communal de Défense Incendie.

La séance est levée à 22h00.